



CONSEIL  
COMMUNAL  
VULLY-LES-LACS

Séance du conseil communal de Vully-les-Lacs du mardi 25 juin 2019,  
À 19h.30, salle communale de Chabrey.  
PROCES-VERBAL

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
  2. Assermentation : secrétaire du conseil et huissier communal
  3. Approbation de l'ordre du jour
  4. Adoption du procès-verbal du 30 avril 2019
  5. Adoption des comptes 2018, préavis municipal 2019/04
  6. Demande de crédit de CHF 2'860'000.00 TTC pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de Champmartin, Préavis municipal 2019/05
  7. Demande de crédit de CHF 76'810.00 pour l'aménagement de locaux de catéchisme pour la paroisse catholique St-Maire à Avenches, préavis municipal 2019/06
  8. Election du bureau
  9. Election des commissions
  10. Communications municipales
  11. Communications du bureau
  12. Divers et propositions individuelles.
- 

19h.32, M. Alain Bally, Président du conseil communal de Vully-les-Lacs ouvre la séance. Il salue la présence de la Municipalité et de M. Pierre Koestinger,

journaliste du journal « La Broye » et deux représentants du bureau Bio Conseil SA.

## **1 Assermentation**

Avant de commencer la séance du Conseil communal, est procédé à l'assermentation de Mme Elisabeth Christinat, nouvelle secrétaire du conseil et M. Nicolas Verdon, huissier communal.

## **2. Appel**

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Christiane Amiet et Caroline Bessard, et MM. Yves Amiet, Bardet Alain, René Fluri, Simon Jaunin, Henri-Daniel Kolb, Jacques Loup et Fabrice Wuillemin. Présents 41, majorité absolue 28, le corrum est atteint.

## **3. Ordre du jour.**

Aucun commentaire n'ayant été apporté à l'ordre du jour, celui-ci est approuvé.

M. Alain Bally apporte deux commentaires suite à cet ordre du jour, soit :

- Il souligne la difficulté de monter des commissions du conseil pour étudier les dossiers, surtout que pour ce dernier conseil on a fait face aux jours fériés.
- Au point 7, il doit se récuser, car il fait partie du Conseil de paroisse de la paroisse de St-Maire à Avenches. C'est Mme Arzrouni qui le remplacera pour ce point.

## **4. Adoption du procès-verbal du 30 avril 2019.**

Aucune remarque n'est mentionnée. Il est accepté à l'unanimité à mains levées. Il souligne que c'est le dernier procès-verbal établi par Mme Anne Rochat, suite à une séance qui a été très longue, qui a abouti à un procès-verbal de 34 pages. Il souligne la performance de Mme Rochat.

## 5. Adoption des comptes 2018, préavis municipal 2019/04.

M. François Haenni, municipal, apporte des éléments supplémentaires sur les comptes 2018.

Il y a un excédent de revenus qui avait été annoncé, donc aucune surprise à ce niveau.

Concernant la répartition des charges, il informe que c'est toujours au niveau des travaux, soit pour les routes, déchets qu'on retrouve les charges, et on retrouve également un poste important au niveau administration, avec les collaborateurs et les montants de la sécurité sociale, qui se retrouvent dans la facture sociale.

M. Haenni nous présente un graphique mentionné dans le préavis. On constate que 2018 a été une très bonne année côté recettes dans la commune. Les charges ont augmentés, mais de manière limitée. Ce qui a été permis d'avoir une marge de financement conséquente, et les 3 millions représente l'évolution entre 2017 et 2018 au niveau de l'administration. Au niveau finances, on a généré 8,5 millions de francs avec une grosse augmentation par rapport à 2017. Les domaines et bâtiments ont également générés un excédent de revenus. Les postes instruction publique, police et sécurité sociale sont des charges importantes pour notre commune. Au niveau des services industriels, on a généré cette année des excédents avec des taxes.

Au niveau endettement, plutôt une bonne évolution dans les plans d'amortissements, tels que négociés avec les banques. L'endettement net est finalement en très très bonne évolution. Un exercice assez favorable avec de bons revenus sur des choses qui ne sont pas exceptionnelles, mais globalement une bonne année.

Mme Geneviève Bardet Leresche, rapporteur pour la commission de gestion, donne lecture de son rapport. La commission de gestion est composée des membres suivants : Mme Geneviève Bardet Leresche, MM. René Fluri, Alexandre Bardet, Julien Bessard, Claude Besson, Christian Genilloud et Philippe Loup.

Le Président ouvre la discussion sur la gestion des comptes.

M. Lauper Jean-Charles demande pourquoi il y a une grande différence entre les églises de Cotterd et Constantine. Il y a Fr. 3'000--- d'électricité pour Cotterd, et pour Constantine Fr. 13'000.--.

Mme Mireille Schaer, municipale répond, que c'est elle qui a dû reprendre le dossier de M. Gavillet, absent pour maladie, elle n'est donc pas en mesure d'apporter une réponse. Elle peut se renseigner et donnera une réponse au prochain conseil.

M. Claude Besson apporte un complément sur ce sujet, car la commission de gestion s'est aussi posé la question. L'explication est simple. Sur Constantine, des factures 2017 ont été reportées sur 2018. Il semble que c'est une somme importante, mais par rapport aux autres années, si on tient compte de ce fait, il apparaît que les sommes sont gentiment les mêmes d'une année à l'autre.

Aucune autre question n'étant posée, les comptes sont soumis à la votation pour approbation. Les comptes sont acceptés à l'unanimité. Aucune abstention.

M. Raphaël Vincent relève le bon travail de la boursière, Mme Marlène Biedermann, qui est remerciée par applaudissements.

## **6. Demande de crédit de CHF 2'860'000.—TTC pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de Champmartin, préavis municipal 2019/05.**

M. Blaise Gaillet, municipal présente le bureau conseil Bio Conseil SA, ce soir représenté par M. Gaëtan Mazza, accompagné de M. Diserens du bureau Küng et Associés, qui eux sont chargé du côté financier de ce projet. C'est le bureau Bio Conseil SA qui a établi le dossier concernant ce projet. M. Gaillet demande à ces personnes de faire une présentation détaillée de ce projet.

M. Mazza nous présente la description du projet, l'aménagement, le devis et les futurs travaux envisagés, ainsi que les objectifs environnementaux à effectuer.

Ils expliquent que l'actuel tuyau du collecteur qui fonctionne est sous-dimensionné, et ne suffit plus. Les travaux envisagés se trouvent en zone agricole. L'entretien futur de ce cours d'eau sera fait par la commune.

Plusieurs facteurs environnementaux seront fait comme plantation d'arbustes, aménagement de milieux naturels, afin d'éviter les crues. Ils veulent garantir un entretien mécanisable du cours d'eau, avec une pente douce sur un côté.

Il explique que l'aménagement de la rive gauche est assez uniforme et reçoit tous les drainages de la zone. Une bande herbeuse sera maintenue le long du chemin.

Pour la rive droite, l'objectif est de garder les surfaces d'assolement, avec une pente douce de 18%, avec réception des drainages. Des franchissements seront aussi réalisés, ainsi que la plantation de massifs buissonnants et semences herbeuses.

L'aménagement du lit, d'une largeur moyenne d'un mètre, sera fait avec des galets de rivière, avec quelques seuils et structures de diversification pour faire divaguer le cours d'eau.

Inclus dans le projet la valorisation de matériaux d'excavation, car il y aura près de 2 mètres à creuser selon les endroits. Quelques mouilles et zones humides seront créées.

4 franchissements seront réalisés et 3 chemins seront supprimés. Le chemin principal sera réfectionné. Il sera pris 17'000 m<sup>2</sup> pour l'emprise du ruisseau. Zone totale du projet : 25'000 m<sup>2</sup>.

M. Mazza présente ces franchissements et les chemins supprimés.

Il reprend le sujet du subventionnement. Le gros du poste est le génie civil. Terrassement, etc. Coût total : CHF 2'860'000.--.

Subventions : 95 % canton et Confédération. Solde pour la commune, définis dans le préavis communal 2019/05. Solde de Fr. 276'000.—à la charge de la commune.

Planning : actuellement le projet n'est pas mis à l'enquête. L'idée est de réaliser ces travaux en période estivale, juste après les récoltes, afin de limiter les pertes de culture. Ils sont prévus été 2020 -2021.

Le Président passe la parole à M. Steve Loup, de la commission ad hoc qui a examiné ce dossier, commission composée de MM. Olivier Bôle, Steve Loup et Florian Failloubaz.

M. Steve Loup nous lit leur rapport. La commission est favorable surtout en regard des subventions promises. La commission demande à la Municipalité d'apporter encore quelques compléments d'information, soit :

- Le nombre exact de franchissement prévus
- Le tonnage que les franchissements peuvent supporter
- L'indication précise des chemins existants appelés à disparaître
- La conformation selon laquelle le financement du remaniement parcelle, est ou n'est pas, inclus dans les chiffres du préavis

- o La confirmation relative à la solution de compensation des propriétaires et exploitants lésés (point 7).

M. Blaise Gaillet apporte les éléments suivants :

4 franchissements sont prévus, supportant 40 tonnes, pour supporter le passage des convois agricoles lourds. Il reporte à la présentation qui a été faite pour les réponses. Le parcellaire se monte à Fr. 140'000.— subventionné aussi par l'Etat, charge à la commune Fr. 7'740.--. Les vœux des propriétaires terriens qui sont touchés ont été accordés, et tout est en ordre de ce côté-là.

M. Bally donne la parole à la commission des finances.

M. Julien Schwab demande des informations concernant le dernier point, soit sur les échanges des parcelles. Il demande ce qu'il advient de ces échanges ? Ont-ils été fait ou pas ? Et par rapport aux personnes qui sont actuellement locataires des parcelles échangées, qu'advient-il de ces locations et des baux ? Ces personnes ont-elles été informées ?

M. Gaillet informe que les locataires seront informés après le Conseil, pour leur dire où ils auront les terrains pour 2020. Les échanges avec les propriétaires ont été faits par le biais du notaire.

M. Pierre Leuba précise que les échanges ont bien été stipulés devant le notaire, que la possession effective a été faite. M. Pierre Leuba, Président de du syndicat des propriétaires chargé de ce dossier informe qu'il trouve inadmissible que, concernant les échanges avec les locataires, rien n'a été fait, rien n'est convenu. Il trouve inadmissible que cela traîne de telle sorte.

M. Gaillet répond qu'il pense que cela se fera prochainement. M. Pierre Leuba informe qu'un agriculteur a déjà touché la parcelle qu'il a échangée, et que trois anciens propriétaires ne peuvent pas accéder à leurs parcelles. Il déplore que les locataires n'aient pas été informés officiellement par la municipalité. Ils auraient dû être informés avant les stipulations, et en théorie, ils ne savent rien.

M. Pierre-André Christinat prend la parole, et informe qu'il est concerné comme locataire. Il y a un délai de réalisation, et c'est effectivement vrai que rien n'a été fait.

Le Président passe la parole à M. Julien Schwab, pour la lecture du rapport de la commission des finances. Cette dernière propose au Conseil d'accepter le préavis Municipal.

M. Pierre-André Christinat demande la durée des travaux. Réponse de M. Mazza, bureau Bio Conseils SA, ils seront terminés avant la fin de l'année 2020. Ils seront réalisés entre 3 et 4 mois.

M. Alexandre Bardet demande pourquoi ils font des franchissements aux endroits où ils enlèvent les chemins. Il ne comprend pas l'intérêt.

Le service des forêts désire que ces franchissements soient maintenus pour la forêt. M. Pierre Leuba précise que le chemin du Présavol était prévu d'être démantelé, mais les habitants du village ont demandé qu'il reste et qu'un franchissement soit fait. C'est aussi la route des cyclistes, et le syndicat a demandé que ce chemin cyclable reste, afin d'éviter que les cyclistes se retrouvent sur la route cantonale. En plus, il explique que le chemin est fermé lors du tir.

M. Alexandre Bardet dit que si c'est pour le tir c'est ok... rires..

M. Bally informe qu'effectivement une pétition avait circulé au sein du village, et qu'il est content qu'elle ait été prise en compte.

M. Florian Failloubaz dit qu'effectivement le financement du remaniement est de Fr. 158'000.--, mais c'est le remaniement de quoi et comment seront-ils financés ?

M. Gaillet répond que le remaniement parcellaire coûte Fr. 149'000.—et qu'ils sont déjà compté dans le coût de cette réalisation.

M. Failloubaz demande si les propriétaires ont été complètement compensés avec d'autres terrains, au mètre près ? M. Gaillet répond que oui, ils sont échangés mètres pour mètres.

Personne d'autre ne demande la parole. M. Bally met l'objet en votation, et rappelle que le conseil doit :

- Autoriser la Municipalité d'effectuer les travaux de remise à ciel ouvert du ruisseau de Champmartin,
- De lui accorder un crédit de CHF 2'860'000.—
- De financer cet investissement par les subventions cantonales et fédérales à hauteur de CHF 2'584'000.—et le solde de CHF 276'000.— par la trésorerie courante.
- D'amortir cette dépense par prélèvement au fonds de réserve 9282.00.

Le Président demande au Conseil de voter par un levé de mains. Il approuvé à l'unanimité. Pas d'abstention.

M. Pierre Leuba remercie l'assemblée d'avoir accepté ce projet, et que tout soit mis en œuvre pour sa réalisation.

### **7. Demande de crédit de CHF 76'810.— pour l'aménagement de locaux de catéchisme pour la paroisse catholique St-Maire à Avenches, préavis municipal 2019/06**

M. Bally passe la présidence à Mme Nicole Arzrouni, comme annoncé en début de séance.

La parole est donnée à la commission ad hoc, composée de MM. Pascal Lambert, Arnaud Guignard et Alain Bardet, pour son rapport.

M. Pascal Lambert, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport, que chaque Conseillers a reçu. La commission ad hoc propose au Conseil d'accepter ce projet.

M. Matthieu Tombez, rapporteur de la commission des finances, donne lecture de leur rapport. La commission des finances propose également d'accepter cet objet.

Aucune question n'est faite par les membres du Conseil. Au vu de ces rapports, Mme Arzrouni propose au conseil de voter cette demande de crédit et :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 76'810.—
- De financer ce montant par la trésorerie courante
- D'amortir cet investissement de manière linéaire sur une période de 10 ans, par le chapitre 58, la première fois au budget 2020.

Le conseil accepte par un levé de mains. Une abstention. Ce point est donc adopté.

### **8. Election du bureau.**

Mme Arzrouni passe à l'élection du bureau, pour une année du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

Elle informe que le président actuel, M. Alain Bally a déclaré être à nouveau candidat. Elle demande s'il y a d'autres candidats.

Comme ce n'est pas le cas, M. Alain Bally est élu par applaudissements.



Mme Arzrouni remercie l'assemblée et passe à nouveau la présidence à M. Bally, qui remercie les membres du conseil pour leur confiance.

Il passe ensuite à l'élection du vice-président, fonction occupée actuellement par Mme Nicole Arzrouni, qui est d'accord de se présenter. Il n'y a pas d'autre candidat à cette fonction. Mme Arzrouni est élue par applaudissement

Scrutateurs :

Le Président propose que les scrutateurs actuels deviennent suppléants et inversement. Sont nommés par acclamation :

Scrutateurs :

MM. Cédric Bardet et Fabian Wohlauser.

Suppléants :

MM. Patrick Rattaz et Robert Schranz.

## **9. Election des commissions**

M. Amiet Claude présente un fichier avec les membres actuels qui composent les commissions de gestion et de finances.

M. René Fluri, président de la commission de gestion, a informé que toutes les personnes faisant actuellement partie de la commission se représentent. Aucune autre personne n'étant intéressée, la commission de gestion est réélue à l'unanimité.

Elle se compose de :

Commission de gestion :

**M. René Fluri, Mme Geneviève Bardet Leresche, MM. Alexandre Bardet, Julien Bessard, Claude Besson, Christian Genilloud et Philippe Loup.**

Pour la Commission des Finances, M. Yves Amiet désire arrêter. Les autres membres actuellement en fonction se représentent.

Une cinquième personne est demandée : M. Joël Loup propose M. Nicolas Vincent, qui accepte. Personne d'autre ne se présente.

La commission des finances, composée de :

**MM. Fabrice Guillod, Jacques Loup, Julien Schwab, Matthieu Tombez et Nicolas Vincent**, est élue à l'unanimité.

## **10. Communications municipales.**

La parole est donnée à la Municipalité.

### **M. Michel Verdon :**

M. Michel Verdon salue l'assemblée et informe qu'il s'excuse de son retard, mais il avait une séance concernant la STEP interrégionale.

Déchetteries :

L'étape suivante sera de déterminer le site de la STEP interrégionale. Le travail pour améliorer la gestion des déchets, du côté financier et écologique, avance. Tous les appels d'offres sont rentrés, et sont en discussion. Offres très détaillées, par sites, pour comprendre le fonctionnement. Dernière séance dans ce sens jeudi, ou des choses concrètes seront discutées. D'ici la fin de l'été, il y aura du concret et une mise à jour des directives qui seront apportées en information.

Les quatre personnes qui s'occupent des déchetteries pour la commune ont suivis une formation, et ils ont beaucoup apprécié les cours qu'ils ont suivis pour les déchetteries.

Forêts :

M. Michel Verdon a repris une partie du dossier de M. Albert Gavillet, actuellement en convalescence, notamment le dossier forestier. Le groupement forestier vaudois de la broye sera fermé, suite à la création d'un groupement forestier intercantonal. Solde de tout compte mercredi prochain et fin de ce processus de changement. Il est dans le comité directeur intercantonal et il nous informe que le climat est excellent, et que c'est un plaisir de suivre ces séances.

**M. Blaise Clerc**

Chemins :

M. Blaise Gaillet donne une information concernant la fauche des bordures de chemins, car des questions ont été posées à ce sujet. La fauche n'est pas faite avant le 15 juin, comme cela est prévu dans les directives cantonales. Lors de la sortie du prochain journal Le Vuillerain, cette information sera donnée à la population.

Routes :

La pause du revêtement spécial sur les routes continue. Cette année il sera fait à Montmagny, ensuite, l'année prochaine, ce sera au tour du tronçon traversant Salavaux, direction Avenches et la réparation du pont.

### **Mme Mireille Schaer**

Plan canicule :

Mme Mireille Schaer informe que le plan canicule est décrété par le canton, au vu des fortes chaleurs de ces derniers jours, et qu'elle a fait appel aussi à Mme Claire-Marie Spahr, infirmière, qui l'aide durant cette période. Elle demande à tous d'être attentifs à ses voisins, notamment pour les personnes âgées seules, sans famille autour d'elle, et si jamais de l'en informer pour qu'ils puissent agir en conséquence.

Fête des Vignerons :

Mme Schaer nous informe que la fête des vignerons commencera très prochainement, et notre commune sera représentée par M. Grégoire Loup, jeune vigneron, qui défilera à toutes les représentations comme porteur de notre drapeau.

### **M. Blaise Clerc :**

La Poste à Salavaux :

M. Blaise Clerc nous informe de ce qu'il en est concernant les discussions portant sur l'office de Poste de Salavaux, et son éventuelle fermeture. La Municipalité a pris la décision de renvoyer le rendez-vous prévu la semaine prochaine, après avoir pris contact avec différents acteurs, pour avoir d'autres informations. Ils ont des appuis politiques qui renforcent l'idée de maintenir cet office de Poste de Salavaux ouvert.

M. Clerc revient sur le rapport de gestion, avec la remarque de Mme Geneviève Bardet Leresche concernant les permis de construire. En 2018, il avait été annoncé au Conseil qu'il y aurait moins de permis de construire délivrés. Pour 2019, et enfin, pour le premier semestre il y a moitié moins de demandes de permis par rapport aux quatre dernières années. La courbe descendante est enfin prise.

## **11. Communications du bureau.**

M. Bally informe le conseil des choses suivantes :

1. Dans le procès-verbal il y a une petite nouveauté, en page 16 et 18, il y a une phrase qui écrit : « Présentation au beamer disponible sur le site internet de la Commune ». D'entente avec la Municipalité, certaines présentations seront mises à disposition sur le site internet. Ce sera peut-être le cas de la présentation qu'on a eu ce soir concernant le ruisseau de Champmartin, car ce serait dommage que certains documents soient « perdus », et comme c'est publique, il n'y a pas de raison de ne pas les mettre sur le site.

2. Suite aux différents articles parus dans les journaux, il a reçu une lettre de différents collaborateurs de la commune qui soutiennent leur administration et leur directrice des ressources humaines, la soutenant dans son travail.

3. Votations : il y a eu des votations le 19 mai, avec une participation de 40%. Mme Anne RoCHAT était présente, ainsi que Mme Elisabeth Christinat, afin que cette dernière puisse être formée sur le sujet des votations. Elle a été assermentée à cette occasion pour effectuer ce travail. Les deux secrétaires ont travaillé un mois ensemble pour la transmission du savoir. Le matériel de la secrétaire communale a été remis le 21 mai dernier à Mme Christinat.

Au vu de ce qui s'est passé au Val-de-Travers où un orage a inondé deux localités, il serait dangereux de conserver les archives chez les particuliers. Aussi Si on pouvait stocker ces archives au sein du bâtiment administratif, dans un local dont on aurait accès en tout temps, ce serait plus sûr. Ce sujet sera discuté avec la Municipalité.

4. M. Bally a participé au repas des nouveaux citoyens qui ont atteint la majorité cette année. La soirée s'est bien déroulée, bonne ambiance, soirée qui a duré relativement tard, mais tout le monde en bon état.

#### 5. Conseil général :

Il revient sur l'organisation de ce conseil, qui a été relativement difficile, en particulier en termes de délais. Il précise qu'il n'y a pas eu un point qui a bloqué en particulier, mais pleins de points. De plus, il fallait compter avec l'Ascension et La Pentecôte, où il était plus difficile de joindre les personnes, afin de composer les commissions, personnes qui étaient soit en congé ou inatteignables, ou étaient moins disponibles car elles remplaçaient leurs collègues. Au final, on a réussi à former toutes les commissions. En parallèle, on va vérifier les données de tous les conseillers, soit email et numéro de téléphone. Car certains emails n'ont pas passé, et des numéros peuvent être faux. Cela se fera par internet.

Par rapport aux commissions, on sait que le prochain conseil aura lieu le 24 septembre, et que s'il y a des conseillers disposés pour former des commissions ad hoc, ils peuvent s'annoncer. Les sujets ne sont pas connus, mais si on a des membres du Conseil qui sont déjà annoncés, on va gagner du temps.

Avec M. Clerc et M. Bally, il a été demandé que l'on ait 5 semaines entre le moment où M. Bally reçoit les objets, et la préparation des convocations, au lieu de 4. Avec une semaine de plus, et sans week-end de congé, il sera plus facile d'organiser les commissions.

Les Conseillers qui veulent les documents papiers, peuvent s'annoncer, car ce n'est pas parce qu'on les envoie par email, qu'ils ne peuvent pas les recevoir sous forme papier, notamment pour ceux qui ne lisent pas leur mail directement journalièrement.

M. Bally a testé cette fois l'application whatsapp pour former les commissions. Comme cela, tout le monde avait le numéro de téléphone des autres participants, tout en permettant un échange instantané des informations entre elles. De plus whatsapp est plus direct que la lecture des emails. Après la

formation de la commission, ces groupes whatsapp sont annulés. Si cette formule convient, elle sera utilisée dans le futur.

**On revient au point 10 communications municipales, car les intervenants annoncés en début de conseil sont arrivés.**

Le Conseil accueille deux représentants du bureau de mobilité Christe et Gygax, venu faire une présentation sur le projet de mobilité dans notre commune.

La parole est donnée à Mme Develey , ingénieure. Le but de cette étude est de faire, en deux temps, tout d'abord un état des lieux actuel de la sécurité et mobilité routière dans nos villages, et ensuite de développer un concept général avec des propositions de mesures à prendre.

Mme Develey nous informe que cette étude a été effectuée en trois phases. Tout d'abord une phase de diagnostic et analyse de la situation actuelle.

Vully-les-Lacs est une entité qui se compose de 9 entités villageoises, avec un point central, Salavaux.

Le réseau routier est hiérarchisé avec une route cantonale de base via Chabrey, qui contourne Villars-le-Grand, qui est plutôt un réseau de transit, et ensuite un réseau de routes communales assez dense entre Salavaux et Vallamand. Ils ont étudié une charge du trafic de transit, et ils ont estimés que les trajets provenant des habitants mêmes de Vully-les-Lacs génère 9000 véhicules par jour, et le reste est du trafic de transit. Le transit se passe surtout sur la route cantonale 503, et au cœur de Salavaux c'est plutôt du trafic généré par les habitants de la commune.

Cette situation de trafic élevé se reflète aussi dans l'accidentologie, donc les accidents qui ont eu lieu dans les 5 dernières années. On voit une concentration d'accidents à Chabrey, Salavaux et Vallamand. Point positif ; aucun de ces accidents ne concerne des enfants sur le chemin de l'école, et seulement un accident concerne un piéton, mais en dehors de localité.

On dénote un point noir au carrefour de la route 503 St-Aubin/Villars-le-Grand, aussi hors de localités. Au niveau des transports publics, toutes les lignes se rabattent vers la gare d'Avenches, lignes aussi utilisées par les transports des écoliers. Il y a un manque de liaison entre Chabrey/Villars-le-Grand et Salavaux.

Au niveau des grands itinéraires de mobilité douce, il y a un itinéraire à vélo qui passe par Chabrey, un itinéraire à pieds, et ensuite différents itinéraires dont celui du tour du lac de Morat, mais il a été aussi relevé beaucoup de cyclistes sur cette route du lac.

A partir de ces analyses, une synthèse a été établie : on constate qu'au niveau des aménagements dans les localités, il y a une disparité entre les différentes communes. Certains ont des aménagements, comme à Mur, d'autres n'en ont pas.

Il y a une centralité plutôt à Salavaux, des charges de trafic importantes en traversée de localité à Chabrey et à Salavaux.

Suite à cette analyse, il a été établi des objectifs : l'idée c'est d'avoir une unité d'aménagements entre les villages pour diminuer cette disparité, une modération du trafic dans toutes les traversées de localités, de valoriser les espaces publics, et de sécuriser les piétons. Il a été constaté aussi que les entrées des localités sont peu marquées. Ce sera un objet de sécuriser des entrées de localités.

Ensuite, il a été analysé les enjeux pour chaque localité, qui donnent les mesures qu'il faudra prendre pour chacune.

Salavaux : les aménagements en traversée de localité sont très routier, et sans aménagement de modération du trafic, sur un trajet avec un trafic relativement dense côté véhicules. Côté ouest, il y a une entrée de localité particulière, avec un tronçon à 60 km/h, et ensuite on a le 50 km/h. Point important : le chemin de l'école qui chemine le long de la route, direction Avenches. Il est important de sécuriser cet endroit. Il y a aussi une traversée manquante vers l'arrêt de bus et La Poste, ainsi que des bouts de trottoirs. Ces travaux de modération et sécurisation pourraient être coordonnés à la réfection du pont. L'idée de repousser le 50 km/h à l'entrée ouest à la place du 60 est suggérée.

Villars-le-Grand : la localité a la chance d'être en dehors du trafic principal. Il y a peu de trafic au milieu du village, et des aménagements modérateurs-ralentisseurs ont déjà été faits. Il faudra juste mieux indiquer l'entrée du village.

Ce qu'ils veulent dire dans la notion de porte d'entrée des villages, c'est plusieurs choses. Elles peuvent être faites avec des décrochements horizontaux, ou simplement des marquages au sol, changement de revêtement du sol, ou de l'arborisation, il y a plusieurs choix à disposition.

Chabrey : les enjeux sont assez importants étant donné que ce village est traversé par un flux important de transit. Le revêtement de la route a été refait. Mais il faudra aménager des ralentisseurs vers l'arrêt de bus, et aussi pour les quartiers sud, là où les enfants qui vont à l'école doivent traverser la route. L'entrée de la localité au nord est à mieux indiquer, car la transition est peu marquée. La traversée de la localité doit être aussi apaisée.

Montmagny : Il y a un peu moins de trafic, et des aménagements sont déjà réalisés pour ralentir celui-ci. Il faut sécuriser le chemin piéton entre La Fenette et le Centre, et mieux marquer les entrées de la localité.

Constantine : la traversée a déjà été refaite. Ceci peut être un modèle pour les autres villages avec relativement peu de trafic. Enjeu : le 50 km/h à mettre peut être un peu plus bas, côté Salavaux. La connection au niveau de la mobilité douce peut être faite avec un cheminement à sécuriser par un trottoir.

Cotterd et Bellerive : à Bellerive il y a aussi le même aménagement qu'à Constantine, donc le trafic est déjà ralenti. A Cotterd il faut revoir l'arrêt de bus, situé dans la courbe, sans cheminement sécurisé ou trottoir.

Vallamand-Dessus : quand on vient depuis Vallamand-dessous, on arrive au village sans impression de devoir ralentir, donc la porte de localité est à revoir. Espaces publics assez conséquents, mais à revaloriser.

Vallamand-Dessous : il y a la route du lac, où il y a beaucoup de cyclistes, mais pas d'aménagement pour eux. Il faut bien marquer les arrêts de bus, et créer des modérateurs, pour améliorer la condition des cyclistes. Les portes de localité sont à revoir aussi. Il y aussi un bout de trottoir manquant entre Vallamand-dessus et Vallamand-dessous.

Mur : tous ces décrochements ont été faits, donc le village est déjà assez modéré. On pourrait requalifier les espaces publics du centre pour donner plus d'espace aux habitants. L'aménagement du carrefour de Guévaux est en projet.

Les mesures prioritaires définies sont les suivantes :

- réaménagement de la traversée et des trottoirs pour Salavaux,
- sécuriser la traversée de Chabrey, à cause notamment de la protection des écoliers,
- les espaces publics de Vallamand qui pourraient être réaménagés, ainsi que les aménagements cyclables.



M. Bally demande s'il y a une possibilité de forcer les camions d'arrêter de passer par Chabrey, et de partir sur Ins/Morat. Réponse : Le réseau cantonal est destiné à tout le monde, et donc, il ne pense pas que ce réseau pourrait être déclassé. Il faut par contre prendre les mesures sécuritaires dans les villages qui sont nécessaires en fonction de la circulation de chaque village. Effectivement pour Chabrey, c'est une nécessité. Mais on n'a pas les moyens d'orienter le trafic pour passer ailleurs.

M. Pierre Leuba remercie pour la réponse. Il demande si le fait de mettre des ralentisseurs aurait des effets sur la circulation des camions. Effectivement cela pourrait avoir des effets dissuasifs, mais on n'arrive pas à enlever la moitié du trafic poids lourds pour autant.

M. Pierre-André Christinat revient sur le fait de faire une route de contournement. Réponse : pour le moment, il ne faut pas rêver, le Conseil d'Etat a redéfini il y a environ 25 ans, les principes pour les contournements, comme par exemple il faut au minimum 10'000 véhicules par jour, 500 camions par jour, etc... mais à son avis, aucune chance de réaliser une route de contournement. Dans l'immédiat, la priorité c'est la sécurité des traversées des localités. Le but c'est de faire que l'automobiliste soit perturbé par des éléments verticaux et latéraux, afin qu'il adapte la vitesse face à ces modérateurs, et qu'il ne regarde plus au loin, mais plus au-devant de son véhicule.

M. Antoine Savary remercie le bureau Christe et Gygax pour cet excellent travail. Il revient sur le plan de Bellerive, Il revient par exemple sur le tronçon où il habite, qui n'est pas bien sécurisé. Il n'y a pas de trottoir, ni de passage pour piétons, et du côté où les enfants attendent le bus, il n'y a pas de trottoir. Il pense que cela leur a peut-être échappé. Il faudra revoir la chose. Un point à rajouter. M. Savary nous informe qu'une pétition est en cours à ce propos.

Mme Céline Duran remercie pour cette étude, attendue depuis longtemps. A Salavaux, il y avait déjà eu une pétition à ce sujet en 2015. Elle nous informe aussi qu'à Salavaux il y a 90 élèves qui font le trajet pour aller à l'école, plus ceux qui prennent le bus pour aller à Avenches. Elle invite vraiment de faire le nécessaire, car c'est un souci. M. Gaillet nous informe que ces aménagements vont être entrepris en 2020, lors de la réfection de la route et du pont. La Municipalité va voir pour améliorer tout ça.

M. Jean-Pierre Annichini informe qu'il y avait déjà eu une pétition en 2010, concernant la route allant vers Vallamand-Dessous. Il avait relancé la

Municipalité qui lui avait dit que le Voyer cantonal n'était pas très enclin à changer les choses. Il demande si maintenant les choses ont changé ? Il demande si le Voyer ne s'appuie pas sur des études comme celles présentées ce soir. Réponse : Alors oui, une étude comme celle-ci donne du poids pour faire ces changements et les faire passer auprès des instances cantonales concernées.

Le canton de Vaud est très frileux pour ce genre d'aménagement, ce qui n'est pas le cas d'autres cantons voisins. Il y a des normes à atteindre pour avoir de tels aménagements. Cette étude est un élément qui va permettre d'avancer, mais cela ne sera pas fait dans l'immédiat.

Mme Claire-Marie Spahr remercie pour la présentation. C'est vrai que la priorité de Salavaux est un fait. Est-ce qu'il y a des mesures qui sont prévues aussi pour les personnes âgées avec les rolators, chaises roulantes etc... qui sont à l'EMS. Pour Villars-le-Grand, au centre du village, elle trouve qu'il y a beaucoup d'enfants qui arrivent aux heures des bus, et le point noir, c'est la place de parc, où celles-ci sont côté route, et quand il y a des grands véhicules qui sont parkés, cela masque aux autres automobilistes les arrêts de bus et masque les enfants.

Réponse : c'est une étude générale, et ils ont fait beaucoup avec pas beaucoup de moyens, mais ce n'était pas non plus défini d'aller dans le détail, mais plutôt de développer un concept. Mais il faudra fixer d'abord des priorités. Ils n'ont pas pu tout résoudre dans cette étude-là.

Il précise que tous les arrêts de bus devront être aménagés selon la L20 pour que ceux-ci soient surélevés, avec larges trottoirs, pour que les personnes handicapées et âgées puissent prendre les bus facilement, et ce d'ici 2020 ou 23. Ceci sera une grosse contrainte pour les communes. Ces mesures devront être prises dans ces prochaines années, et seront une priorité.

M. Jean-Charles Lauper remercie pour cette étude qui va dans le bon sens. Il habite à Constantine, où il y a un projet de faire un trottoir. C'est vrai que les automobilistes mettent les gaz à la sortie du côté Salavaux, car il y a un bout droit devant eux, ce qui les incite à aller plus vite. Il encourage la Municipalité de faire le nécessaire pour faire diminuer la vitesse à cet endroit, car les personnes roulent souvent à plus de 50 km/h.

M. Gaillet propose aux Conseillers à lui faire part des commentaires directement, car il y a encore beaucoup de choses à voir.

M. Raphaël Vincent dit que c'est une bonne étude, mais qu'il faut aussi faire attention à ce que ce ne soit pas plus dangereux après qu'avant les travaux. Car, par exemple, ils ont un camion, et à Mur ils doivent prendre le giratoire à l'envers pour arriver à le passer. Donc il faut aussi être attentif pour que la circulation ne soit pas trop dangereuse après. Il encourage la municipalité à faire où c'est plus urgent. C'est clair qu'on aimerait tous que nos enfants soient bien protégés. Il pense par exemple que Villars-le-Grand, avec une route qui est en dehors du trafic, est moins urgent que Salavaux. Et penser aussi à combien tout cela va coûter.

La DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes, Etat de Vaud) demande aussi que des gabarits doivent être respectés pour les routes, pour le déneigement, les grands véhicules. Ils ne peuvent pas prendre du terrain sur la zone agricole ou sur terrain privé. Ils pensent d'abord faire en priorité les portes d'entrée des villages de Chabrey et de Salavaux. Les modifications des 50 km/h et la modification du carrefour de Guévaux.

M. Steve Loup dit que les chicanes sur Chabrey c'est super, mais qu'il ne faut pas dévier les camions sur Montmagny.

M. Philippe Loup pense qu'il faut peut-être se rapprocher de Cudrefin pour leur suggérer qu'ils fassent aussi le nécessaire pour ralentir la circulation.

M. Bally clôt la discussion sur ce sujet, et le Conseil remercie le bureau Christe et Gyax pour leur présentation, par applaudissements.

## **12. Divers et propositions individuelles.**

M. Bally remercie pour le conseil pour la décision prise pour la cure St-Maire à Avenches, de la part du Conseil de paroisse d'Avenches et du Vully.

Mme Sabine Thierrin, demande où en est le dossier de la place de jeux à Salavaux. M. François Haenni dit que pour la place de jeux prévue vers l'école, une demande a été faite auprès du Canton, plutôt pour l'orienter vers la plage de Salavaux, en vue de dynamiser cette plage et le tourisme. Du fait aussi que la place de jeux, qui était plutôt prévue entre la salle de gym et l'école, et qu'il y a une telle demande en terme de classes, il n'est absolument pas possible de venir avec une proposition de place de jeux pour le moment, avant qu'un

agrandissement du nombre de classe ne soit défini. Alors une place de jeux coûte CHF 80'000 à CHF 100'000,.. et devoir la déménager dans quelques années pour agrandir l'école n'est pas très rationnel. C'est pour cela que son implantation a été modifiée.

Mme Thierrin trouve dommage que la place se fasse vers la plage. Pourquoi ne pas la mettre vers la rampe de skate. Car vers la plage, cela veut dire que la commune fait une place de jeux pour les enfants en vacances, car les enfants du village n'iront pas aussi loin pour jouer.

M. Haenni répond que quand une proposition devra être faite pour une salle de classe, avec aussi une cafétéria, il faudra naturellement aménager autour. S'agissant de faire une place de jeux excentrée, il dit que si à Salavaux des terrains privés pouvaient être mis à disposition pour les biens publics, pourquoi ne pas envisager alors une place de jeux, qui effectivement devrait être faite dans un milieu villageois. Actuellement, la commune n'a pas de place verte pour accéder à cette demande.

Mme Béatrice Chuard a été approchée par des habitants de Chabrey, concernant le mobilier de la salle communale. Les chaises ont plus de 20 ans, les gommages viennent usées et cause beaucoup de bruit. Elle propose de faire changer ces gommages et signale que ce mobilier avait été acheté auprès de Gaille SA à Domdidier. M. Clerc dit qu'ils vont s'en occuper.

M. Christophe Tombez est heureux d'avoir entendu le projet sur la sécurité. Il espère qu'on en prenne aussi exemple pour faire un projet peut être plus complet pour le port et la plage, avec une approche professionnelle qui donne de l'assurance aux projets. Il demande dans quel délai pourra être appliqué ces améliorations au niveau de la mobilité. C'est toujours compliqué car il y a beaucoup d'intervenants. Est-ce qu'on part pour 20 ou 4-5 ans ?

M. Gaillet nous informe que cette année, ils font le tapis de la route Montmagny, l'année prochaine, le pont de Salavaux, Chabrey peut-être aussi l'année prochaine, et que les entrées des villages viendront ensuite.

M. Christophe Tombez revient sur l'idée du contournement de Chabrey. Comme on a des comptes qui sont bons, est-ce qu'on ne pourrait pas nous-mêmes faire la route avec nos moyens.

M. Gaillet répète que cela est impossible de nos jours, car on doit passer par le démantèlement de terrain agricole, et que pour les routes, on ne donne plus de terrain agricole. Pour toutes les raisons expliquées ci-dessus par le bureau Christe et Gygax, cela n'est pas envisageables pour le moment. Chacun doit avoir le respect de l'autre sur la route.

Mme Claire-Marie Spahr demande où en est le dossier du cabinet médical à Salavaux. M. Clerc informe qu'on est pour l'instant dans un statu quo, dû principalement à la situation du Dr. Wandeler. On aurait pu imaginer quelque chose pour juillet, mais cela a pris du retard. Le Dr. Wandeler va certainement prendre une décision dans le courant du mois d'août, et sur la base de cette décision, la Municipalité saura quelle orientation prendre. On a les locaux et les médecins, mais il s'agit actuellement d'un problème commercial et privé qui doit être réglé auparavant.

M. Raphaël Vincent aborde le sujet de l'ASIA, un point qui fâche. Des parents ont fait des pétitions pour faire revenir les enfants à la maison pour midi, mais il y a semble-t-il des problèmes entre l'ASIA et l'école. Il demande quel est le problème. Est-ce qu'on va longtemps se faire manœuvre par quelqu'un qui a des plaques valaisannes ou va-t-on avoir une fois un poids au niveau de l'ASIA pour faire bouger les choses.

M. Haenni ne va pas répondre sur les personnes citées par M. Vincent, car ce n'est pas à lui de commenter cela. Pour le fonctionnement de l'ASIA, il y a un comité directeur avec un représentant des 4 communes, qui fonctionne de façon collégiale. Certaines fois c'est facile, mais quelques fois il y a des disfonctionnements. Au niveau du fonctionnement entre l'ASIA et la direction des écoles, il y a eu des lacunes, qui ont été discutées ensemble, avec la direction générale de l'enseignement. Le niveau de communication a été amélioré. Au niveau interne du comité directeur, une séance sera faite durant l'été afin d'améliorer l'image et la communication au niveau de l'ASIA. Voilà sur quoi ils vont avancer. Après, il y a des élus au législatif ou à l'exécutif qui peuvent aussi se présenter aux prochaines élections municipales, et honnêtement il propose à ces personnes de s'investir également, car les choses ne sont pas si évidentes que cela.

M. Raphaël Vincent dit qu'il ne critique pas personnellement une personne, mais qu'il entend causer de ce genre de problème de partout, soit par des

professeurs, des membres de commission, et que c'est quelque chose qui doit être soulevé, qu'il y a sûrement un malaise et ne comprend pas ce qui bloque pour trouver une solution pour ramener les enfants à la maison, solution qui convienne à tout le monde.

M. Haenni dit qu'ils vont prendre les mesures, afin de travailler pour que cela se passe mieux. Après pour le sujet de ramener les enfants à midi pour aller manger. Une enquête a été faite auprès des parents, 521 envois ont été fait, et 40 % des enquêtes sont revenues en retour. Les résultats ont été reçus il y a quelques jours, et ils seront examinés prochainement. Une séance est prévue à cet effet jeudi après-midi prochain.

Mme Sabine Thierrin était à l'assemblée de l'ARAJ dernièrement, et elle a été surprise d'apprendre que l'ASIA voulait quitter l'ARAJ et trouve important qu'on le sache. (ASIA = groupement qui gère l'infrastructure scolaire et la gestion pré et parascolaire ; ARAJ = organisme qui s'occupe de mettre les ressources financières à disposition au niveau du district Broye-Vully, pour gérer les crèches, les accueils et également les mamans de jour.)

Une analyse est en train d'être faite par L'ASIA afin de revoir le cheminement bureaucratique, et ils aimeraient gérer au niveau des 4 communes, si on doit réaliser une crèche ou pas, ouvrir d'autres places d'accueil ou pas, gérer mamans de jour ou pas. Une étude est menée là-dessus, et actuellement, aucune conclusion n'est connue. Tout cela sera fait d'ici fin août. Si au niveau du conseil directeur il y a quelque chose à faire, les communes seront approchées, car elles devront approuver ces modifications devant le Conseil communal. Il pense qu'il y a eu une réaction de l'ARAJ suite à cette étude.

L'ordre du jour étant arrivé au bout, M. Bally clôt l'assemblée. Une collation est offerte. Il est 22h.00.

M. Clerc remercie le Conseil pour la confiance pour l'acceptation des comptes notamment, et c'est la huitième fois que les comptes sont présentés en positifs. Et sur ce point positif, il souhaite à tous un bel été chaud... et retrouve en septembre.

M. Clerc informe encore que M. Albert Gavillet va bien. Par contre, il est encore en congé maladie, et il espère revenir cet automne. Pour ceux qui ont été le trouver et qui lui ont écrit, il remercie l'assemblée.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Alain Bally

Elisabeth Christinat